

SRI LANKA

Face à l'escalade de la violence, Amnesty International appelle au respect des droits humains

Index AI : ASA 37/012/2006

ÉFAI

Mercredi 26 avril 2006

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International demande que soit pleinement respecté le droit international humanitaire et relatif aux droits humains au Sri Lanka, après une rapide escalade de la violence dans ce pays au cours des deux dernières semaines.

Plusieurs civils et militaires ont été tués et le commandant de l'armée, le général Fonseka, a été gravement blessé lors d'un attentat suicide au quartier général de l'armée à Colombo, le 25 avril dernier. Cet attentat a été attribué aux Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE).

Cet attentat a été suivi de représailles sous la forme de bombardements aériens et de tirs d'artillerie par les forces armées du Sri Lanka dans le district de Trincomalee, visant les positions des LTTE. Ces violences signalent peut-être le retour à une guerre ouverte, qui aurait sans doute des conséquences désastreuses pour les droits humains des civils au Sri Lanka.

Il a été signalé qu'au moins douze civils ont été tués durant les attaques et contre-attaques de ces deux derniers jours dans les zones contrôlées par les LTTE à Muttur-est, dans le district de Trincomalee – mais ces informations n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes.

À la suite d'une explosion qui a tué cinq personnes sur un marché de la ville de Trincomalee ce 12 avril, plus de vingt civils tamouls et musulmans ont été tués par des Cingalais dans ce qui semble être des attaques de représailles ; des dizaines d'entreprises et de logements ont été détruits et plusieurs milliers de personnes ont été déplacées. L'absence d'intervention rapide par les forces de sécurité pour protéger les civils a suscité des inquiétudes.

Au cours des deux dernières semaines, plus de 80 personnes, dont des civils, ont été tuées, en violation de l'accord de cessez-le-feu.

Amnesty International demande aux parties du conflit de prendre toutes les

mesures possibles pour minimiser le tort causé aux civils et respecter les droits humains et le droit international humanitaire, qui interdit l'homicide et la violence visant les personnes ne prenant pas activement part aux hostilités. Les deux parties doivent s'assurer que leurs forces ne prennent pas des civils pour cibles et ne mènent pas d'attaques aveugles.

Contexte

Plus de 60 000 personnes sont mortes en deux décennies de conflit au Sri Lanka. Quatre tentatives de pourparlers de paix se sont soldées par des échecs. En février 2002, le gouvernement et le LTTE ont conclu un accord de cessez-le-feu et mené une série de négociations de paix, le gouvernement norvégien servant de médiateur. Ces pourparlers ont cessé en avril 2003, quand le LTTE s'est retiré. Le gouvernement et le LTTE se sont rencontrés à Genève ces 22 et 23 février pour discuter de l'application du cessez-le-feu. Les deux parties ont accepté de respecter les engagements figurant dans l'accord de cessez-le-feu, et de se retrouver en avril. Cependant, le LTTE a depuis lors repoussé sine die la tenue de nouvelles négociations, avançant des raisons logistiques et sécuritaires. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>